



**PARLEMENT BRUXELLOIS
BRUSSELS PARLEMENT**

**Compte rendu intégral
des interpellations
et des questions**

**Commission du développement
territorial,**

**chargée de la rénovation urbaine, de
l'urbanisme, de la politique foncière, du
patrimoine et du tourisme**

RÉUNION DU

LUNDI 29 MARS 2021

SESSION 2020-2021

**Integraal verslag
van de interpellaties
en de vragen**

**Commissie voor de Territoriale
Ontwikkeling,**

**belast met de Stadsvernieuwing, de
Stedenbouw, het Grondbeleid, het Erfgoed
en het Toerisme**

VERGADERING VAN

MAANDAG 29 MAART 2021

ZITTING 2020-2021

Le **compte rendu intégral** contient le texte intégral des discours dans la langue originale. Ce texte a été approuvé par les orateurs. Les traductions - *imprimées en italique* - sont publiées sous la responsabilité de la direction des comptes rendus. La traduction est un résumé.

Publication éditée par le
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale
Direction des comptes rendus
Tél. : 02 549 68 02
E-mail : criv@parlement.brussels

Les comptes rendus peuvent être consultés à l'adresse
www.parlement.brussels

Het **integraal verslag** bevat de integrale tekst van de redevoeringen in de oorspronkelijke taal. Deze tekst werd goedgekeurd door de sprekers. De vertaling - *cursief gedrukt* - verschijnt onder de verantwoordelijkheid van de directie Verslaggeving. De vertaling is een samenvatting.

Publicatie uitgegeven door het
Brussels Hoofdstedelijk Parlement
Directie Verslaggeving
Tel. 02 549 68 02
E-mail criv@parlement.brussels

De verslagen kunnen geraadpleegd worden op
www.parlement.brussels

SOMMAIRE

Question orale de M. Tristan Roberti 1

à M. Pascal Smet, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'urbanisme et du patrimoine, des relations européennes et internationales, du commerce extérieur et de la lutte contre l'incendie et l'aide médicale urgente,

concernant "les infractions urbanistiques en matière d'abattage d'arbres".

Question orale de M. Julien Uyttendaele 3

à M. Pascal Smet, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'urbanisme et du patrimoine, des relations européennes et internationales, du commerce extérieur et de la lutte contre l'incendie et l'aide médicale urgente,

concernant "les conséquences des lectures contemporaines de l'histoire de la statuaire publique et des œuvres funéraires, y compris de leurs effets urbanistiques, symboliques et politiques".

Question orale de M. Marc Loewenstein 6

à M. Pascal Smet, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'urbanisme et du patrimoine, des relations européennes et internationales, du commerce extérieur et de la lutte contre l'incendie et l'aide médicale urgente,

concernant "le suivi de la concertation avec l'autorité fédérale dans le cadre de la mise en conformité des ascenseurs anciens".

Question orale de M. Geoffroy Coomans de Brachène 9

à M. Pascal Smet, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'urbanisme et du patrimoine, des relations européennes et

INHOUD

Mondelinge vraag van de heer Tristan Roberti 1

aan de heer Pascal Smet, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Stedenbouw en Erfgoed, Europese en Internationale Betrekkingen, Buitenlandse Handel en Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp,

betreffende "de stedenbouwkundige inbreuken inzake het kappen van bomen".

Mondelinge vraag van de heer Julien Uyttendaele 3

aan de heer Pascal Smet, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Stedenbouw en Erfgoed, Europese en Internationale Betrekkingen, Buitenlandse Handel en Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp,

betreffende "de gevolgen van de hedendaagse lezingen van de geschiedenis, van de openbare beeldhouwkunst en de grafmonumenten, met inbegrip van de symbolische stedenbouwkundige en beleidseffecten".

Mondelinge vraag van de heer Marc Loewenstein 6

aan de heer Pascal Smet, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Stedenbouw en Erfgoed, Europese en Internationale Betrekkingen, Buitenlandse Handel en Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp,

betreffende "de opvolging van het overleg met de federale overheid in het kader van het conform maken van de verouderde liften".

Mondelinge vraag van de heer Geoffroy Coomans de Brachène 9

aan de heer Pascal Smet, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Stedenbouw en Erfgoed, Europese en

internationales, du commerce extérieur et de la lutte contre l'incendie et l'aide médicale urgente,

concernant "l'absence de permis d'urbanisme pour l'Atomium".

Question orale de Mme Joëlle Maison

14

à M. Pascal Smet, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'urbanisme et du patrimoine, des relations européennes et internationales, du commerce extérieur et de la lutte contre l'incendie et l'aide médicale urgente,

concernant "l'élaboration d'une réglementation visant à clarifier le métrage des logements".

Question orale de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

17

à M. Pascal Smet, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'urbanisme et du patrimoine, des relations européennes et internationales, du commerce extérieur et de la lutte contre l'incendie et l'aide médicale urgente,

concernant "le projet immobilier situé à l'intersection de la rue Belliard et de la rue du Commerce et son impact sur les perspectives depuis la place des Palais".

Question orale de M. Geoffroy Coomans de Brachène

18

à M. Pascal Smet, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'urbanisme et du patrimoine, des relations européennes et internationales, du commerce extérieur et de la lutte contre l'incendie et l'aide médicale urgente,

concernant "l'église Saint-Hubert et sa conversion".

Internationale Betrekkingen, Buitenlandse Handel en Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp,

betreffende "de afwezigheid van een stedenbouwkundige vergunning voor het Atomium".

Mondelinge vraag van mevrouw Joëlle Maison

aan de heer Pascal Smet, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Stedenbouw en Erfgoed, Europese en Internationale Betrekkingen, Buitenlandse Handel en Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp,

betreffende "de ontwikkeling van een reglement ter verduidelijking van de opmeting van woningen".

Mondelinge vraag van de heer Gaëtan Van Goidsenhoven

aan de heer Pascal Smet, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Stedenbouw en Erfgoed, Europese en Internationale Betrekkingen, Buitenlandse Handel en Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp,

betreffende "het vastgoedproject gelegen op het kruispunt van de Belliardstraat en de Handelsstraat en de impact ervan op het uitzicht vanaf het Paleizenplein".

Mondelinge vraag van de heer Geoffroy Coomans de Brachène

aan de heer Pascal Smet, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Stedenbouw en Erfgoed, Europese en Internationale Betrekkingen, Buitenlandse Handel en Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp,

betreffende "de Sint-Hubertuskerk en de herbestemming ervan".

Présidence : Mme Isabelle Emmery, présidente.

Voorzitterschap: mevrouw Isabelle Emmery, voorzitter.

QUESTION ORALE DE M. TRISTAN ROBERTI

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER TRISTAN ROBERTI

à M. Pascal Smet, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'urbanisme et du patrimoine, des relations européennes et internationales, du commerce extérieur et de la lutte contre l'incendie et l'aide médicale urgente,

aan de heer Pascal Smet, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Stedenbouw en Erfgoed, Europese en Internationale Betrekkingen, Buitenlandse Handel en Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp,

concernant "les infractions urbanistiques en matière d'abattage d'arbres".

betreffende "de stedenbouwkundige inbreuken inzake het kappen van bomen".

M. Tristan Roberti (Ecolo).- La presse se fait régulièrement l'écho de situations où des arbres sont abattus sans autorisation. Dans certains cas, il s'agit même d'arbres inscrits à l'inventaire du patrimoine naturel ou d'arbres dont la préservation avait expressément été demandée lors de l'instruction d'une demande de permis d'urbanisme. C'est la politique du fait accompli : les arbres sont dans le chemin et ils sont abattus, car l'on ne risque pas grand-chose.

De heer Tristan Roberti (Ecolo) (in het Frans).- De pers bericht vaak over bomen die zonder toelating worden omgehakt. Soms gaat het zelfs om bomen die op het overzicht van het natuurlijke erfgoed staan of waarvan het behoud expliciet wordt vereist in de stedenbouwkundige vergunning.

Het gewest moet optreden en duidelijk maken dat zoiets een ernstige inbreuk is en aanleiding kan geven tot een administratieve of gerechtelijke vervolging.

Pareille situation est vécue comme une forme de violence par ceux qui défendent la nature en ville. Dans ce contexte, il semble nécessaire que la Région hausse le ton et fasse plus clairement passer le message qu'un abattage d'arbre sans permis préalable est une infraction aussi grave qu'une autre et qu'il ne s'agit pas d'un geste anodin. Surtout, il faut rappeler que ces infractions et leurs auteurs sont susceptibles de faire l'objet de poursuites administratives et judiciaires.

Bij aanvragen van stedenbouwkundige vergunningen waarin sprake is van het omhakken van bomen, rekenen sommige gemeenten kosten aan, zoals bij andere dossiers, maar sommige gemeenten schelden die kosten kwijt om mensen te stimuleren om toch een vergunning aan te vragen en niet illegaal te kappen. Dat biedt meteen ook de mogelijkheid om het aanplanten van nieuwe bomen op te leggen als dat mogelijk is.

Ma question porte donc sur les mesures prises pour prévenir ces abattages illégaux. Il apparaît également qu'en matière de frais de dossier pour les demandes de permis d'urbanisme, les pratiques varient d'une commune à l'autre. Certaines imposent des frais pour les demandes de permis portant sur des abattages d'arbres, comme pour tout autre dossier. D'autres communes exonèrent de frais ces demandes, l'objectif étant d'encourager le public à solliciter un permis préalable et à ne pas réaliser d'abattages illégaux. Cela permet évidemment d'examiner la pertinence de la demande d'abattage, mais aussi d'imposer des replantations quand elles se justifient.

Stelt het gewest soms zelf pv's op voor het illegaal kappen van bomen of steunt ze alleen de pv's van de gemeenten? Hoeveel gelijkaardige dossiers heeft de gewestelijke sanctionerende ambtenaar de voorbije twee jaar ontvangen? Welke sancties heeft hij opgelegd? Welke richtlijnen volgt die ambtenaar?

La Région dresse-t-elle parfois elle-même des procès-verbaux relatifs à des abattages illégaux d'arbres ou se limite-t-elle à s'appuyer sur ceux dressés par les communes ? Combien de dossiers de ce type ont-ils été soumis au fonctionnaire sanctionnateur régional ces deux dernières années ? Quelles sanctions ont-elles été infligées ? Quelles sont les lignes de conduite du fonctionnaire sanctionnateur régional en la matière ?

Neemt het gewest initiatieven om de bouwsector tot meer verantwoordelijkheid aan te manen? Moet u niet duidelijk maken dat dergelijke inbreuken systematisch administratief vervolgd zullen worden en dat de vergunningen desnoods geschorst zullen worden?

Des initiatives sont-elles prises par la Région pour renforcer la responsabilisation du secteur de la construction envers cette question ? Ne serait-il pas nécessaire de hausser le ton, par exemple en indiquant que les infractions de ce type feront l'objet d'un suivi administratif systématique et qu'en cas de non-respect des conditions de préservation des arbres dans le cadre de

chantiers, les permis pourront être suspendus ? Cela permettrait de démontrer que ces conditions font partie intégrante du permis.

Compte tenu de l'existence de pratiques différentes d'une commune à l'autre, ne serait-il pas opportun d'étudier cette disparité et d'organiser une évaluation avec les communes afin de déterminer les meilleures pratiques et de les généraliser ?

111

M. Pascal Smet, secrétaire d'État. - M. Roberti, vous avez fait référence aux articles 98 et 103 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat). Les pratiques que vous dénoncez ne sont pas acceptables, elles sont même illégales. Une infraction peut être constatée soit par un contrôleur de l'inspection régionale, soit par un contrôleur d'une administration communale.

En principe, l'autorité régionale est compétente pour constater l'abattage illégal lorsqu'il a lieu dans le périmètre d'un bien protégé ou d'un permis délivré par le fonctionnaire délégué et en cours d'exécution, ou lorsque l'abattage est réalisé par un pouvoir public. Dans tous les autres cas, historiquement, l'autorité compétente pour constater un abattage illégal est le contrôleur communal, ce qui est plus logique vu sa proximité avec les lieux.

Depuis l'instauration, le 1^{er} août 2014, de la procédure d'amende administrative en matière d'infractions urbanistiques, le fonctionnaire sanctionnateur régional a reçu près de 100 procès-verbaux de constat d'infractions urbanistiques pour l'abattage d'un à plusieurs arbres à haute tige ; 75 procès-verbaux ont été dressés pour cette seule infraction.

Le département n'a pas connaissance de poursuites engagées par le procureur du Roi à la suite de ces procès-verbaux. En revanche, le fonctionnaire sanctionnateur régional a pour ligne de conduite de poursuivre, après dessaisissement du parquet, le traitement de la totalité des procès-verbaux qui lui sont envoyés. L'abattage ne fait pas exception à cette ligne de conduite.

La seule sanction que le fonctionnaire sanctionnateur peut infliger est une amende administrative qui peut varier, selon les circonstances du cas d'espèce, de 500 à 3.000 euros en fonction de la circonférence du tronc. Ces montants peuvent par ailleurs être majorés dans deux cas : récidive et abattage réalisé par un professionnel.

Comme pour toute infraction urbanistique, il est assez rare que le fonctionnaire sanctionnateur inflige directement l'intégralité du montant de l'amende administrative.

Outre l'amende, l'introduction et l'obtention d'un permis de régularisation, notamment pour replanter un ou plusieurs arbres selon le cas, sont requises.

113

Votre question semble sous-estimer notre arsenal, qui est suffisant. Il est très rare que des poursuites judiciaires soient lancées par le parquet. Ces infractions se concluent en général par une amende administrative. Je mettrai cette question en débat

Moet u niet samen met de gemeenten nagaan hoe de zaken het best worden aangepakt, en die aanpak veralgemenen?

De heer Pascal Smet, staatssecretaris (in het Frans). - *De praktijken waarover u het hebt, zijn onaanvaardbaar en zelfs illegaal.*

Controleurs van de gewestelijke inspectie zijn bevoegd om een dergelijke inbreuk vast te stellen als ze plaatsvond binnen een beschermde zone of, verband houdt met de uitvoering van werken waarvoor een vergunning werd verstrekt, of als de bomen door een overheid gekapt werden. In andere gevallen is de gemeentelijke controleur bevoegd.

Op 1 augustus 2014 werd een procedure ingevoerd voor administratieve boetes in het geval van stedenbouwkundige overtredingen. Sindsdien heeft de gewestelijke sanctionerende ambtenaar bijna 100 processen-verbaal ontvangen over het illegaal kappen van bomen. In 75 gevallen was dat de enige inbreuk.

Ik heb geen weet van eventuele vervolgingen door het parket op basis van die pv's. Alle pv's die door het parket afgewezen worden, worden echter systematisch behandeld door de sanctionerende ambtenaar, dus ook met betrekking tot omgehakte bomen.

Die ambtenaar kan alleen een administratieve boete opleggen van 500 tot 3.000 euro, afhankelijk van de omtrek van de stam. In geval van recidive of als de boom door een professionele houthakker werd omgehakt, kan de boete verhoogd worden.

Zoals bij elke stedenbouwkundige inbreuk, gebeurt het zelden dat de sanctionerende ambtenaar meteen het volledige bedrag van de boete oplegt. Naast de boete moeten de overtreders ook een regularisatievergunning aanvragen, die met name inhoudt dat een of meerdere nieuwe bomen geplant moeten worden.

We beschikken wel degelijk over voldoende mogelijkheden om overtredingen aan te pakken. De meeste inbreuken eindigen wel met een administratieve boete. Het parket grijpt zelden in. In het kader van de evaluatie van het Brussels Wetboek van Ruimtelijke

dans le cadre de l'évaluation du Cobat pour voir s'il est possible d'améliorer le processus de suivi.

S'agissant des arbres abattus illégalement, les sanctions me paraissent trop légères et certains sont sans doute prêts à payer l'amende. Peut-être faudrait-il renforcer notre cadre juridique pour sanctionner de manière plus efficace. Cela doit être décidé dans le cadre de l'évaluation du Cobat qui sera lancée cette année.

Cela étant dit, je demanderai à urban.brussels d'écrire à tous les élagueurs pour les informer du fait qu'il leur faut un permis pour couper un arbre.

Votre suggestion destinée aux communes est intéressante. Nous allons la mettre à l'ordre du jour de nos rencontres mensuelles entre Brulocalis, les communes, urban.brussels et mon cabinet afin de réfléchir à ce que nous pouvons améliorer dans l'attente de l'évaluation du Cobat.

115 **M. Tristan Roberti (Ecolo).**- Le constat est donc partagé : ce mécanisme n'est pas suffisamment dissuasif. Certains préfèrent même payer des amendes plutôt que de respecter les règles urbanistiques. Il me semble nécessaire d'entamer une réflexion dans le cadre de l'évaluation du Cobat pour examiner la possibilité de renforcer cet aspect. Il est heureux, M. le secrétaire d'État, que vous alliez dans ce sens.

J'entends aussi que vous avez demandé aux services d'écrire aux élagueurs. Il faut hausser le ton pour éviter que ces pratiques ne continuent à se répandre. S'adresser aux communes est une bonne idée, car elles connaissent bien ces problématiques dans leur gestion quotidienne. Les informations provenant des services de l'urbanisme, notamment sur les frais de dossier, peuvent être très utiles à la réflexion. Nous vous encourageons donc à poursuivre dans cette voie.

115 **Mme la présidente.**- C'est en effet un point d'attention à mettre à l'ordre du jour dans le cadre de la future évaluation du Cobat.

- *L'incident est clos.*

121 **QUESTION ORALE DE M. JULIEN UYTENDAELE**

121 **à M. Pascal Smet, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'urbanisme et du patrimoine, des relations européennes et internationales, du commerce extérieur et de la lutte contre l'incendie et l'aide médicale urgente,**

121 **concernant "les conséquences des lectures contemporaines de l'histoire de la statuaire publique et des œuvres funéraires, y compris de leurs effets urbanistiques, symboliques et politiques".**

Ordering wil ik nagaan of de follow-up beter kan en of de straffen niet strenger moeten zijn. In afwachting daarvan zijn er misschien ook al andere maatregelen mogelijk. Dat zal ik bespreken tijdens de maandelijkse vergadering met Brulocalis, de gemeenten en urban.brussels.

De heer Tristan Roberti (Ecolo) (in het Frans).- *We zijn het er dus over eens dat het huidige mechanisme niet voldoende ontradend werkt. Sommigen betalen liever een boete dan dat ze de regels naleven. De straffen moeten dus strenger worden.*

U moet ook aan alle betrokkenen duidelijk maken dat dit niet langer door de beugel kan. Samenwerking met de gemeenten is daarbij belangrijk.

Mevrouw de voorzitter.- Deze kwestie moet inderdaad aan bod komen bij de evaluatie van het Brussels Wetboek van Ruimtelijke Ordening.

- *Het incident is gesloten.*

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JULIEN UYTENDAELE

aan de heer Pascal Smet, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Stedenbouw en Erfgoed, Europese en Internationale Betrekkingen, Buitenlandse Handel en Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp,

betreffende "de gevolgen van de hedendaagse lezingen van de geschiedenis, van de openbare beeldhouwkunst en de grafmonumenten, met inbegrip van de symbolische stedenbouwkundige en beleidseffecten".

123

M. Julien Uyttendaele (PS).- L'actualité révèle une réelle problématique dans la gestion des lectures du patrimoine statuaire public. Ce mouvement qui dépasse nos frontières, s'étendant du sud des États-Unis à la France en passant par le Royaume-Uni, s'illustre particulièrement chez nous par le cas du roi Léopold II. Sur ce point, vous avez annoncé la création d'un groupe de travail composé notamment d'experts et de représentants de la population d'origine congolaise résidant à Bruxelles, et déclaré : "Si la conclusion de ce débat est qu'il faut retirer ces références, j'accorderai les permis d'urbanisme nécessaires."

Lorsque je vous ai interrogé en commission du 2 mars 2020, vous avez indiqué qu'il y avait encore du travail à fournir et qu'il convenait notamment de savoir qui piloterait ce projet. Il fallait pour cela répondre à quelques questions, dont j'attends encore les réponses.

À quel pouvoir ressortit cette compétence ? S'agit-il de Bruxelles Pouvoirs locaux (BPL) ou d'urban.brussels, qui dispose de la connaissance et de l'expertise en matière de patrimoine ? Le projet relève-t-il de leurs compétences conjointes ou de celle du ministre-président ?

Qui exerce la compétence éthique et juridique ? Il est en effet prévu que les modalités seront précisées, à l'attention des communes, dans un guide auquel elles pourront se référer afin d'éviter des interprétations fantaisistes.

Un budget spécifique doit-il être inscrit, et dans quel cadre ?

Indépendamment de cette ordonnance, nous disposons d'un inventaire du patrimoine funéraire reprenant les éléments importants de chaque cimetière bruxellois, mais dont les données doivent être actualisées et mises à la disposition des communes. Fait-il état d'informations et d'interprétations historiques et biographiques, sous un angle moral et éthique, sur les personnalités inhumées ?

La Région accorde déjà une subvention aux travaux de conservation de certaines sépultures sous certaines conditions, soit qu'elles sont classées en tant que telles, soit qu'elles se situent dans un cimetière classé.

125

Vous nous avez rappelé qu'à Bruxelles, quatre cimetières étaient classés, à savoir ceux de Laeken, de Bruxelles, du Dieweg et d'Ixelles. Or, à titre d'exemple, voici quelques personnalités au passé sans équivoque qui y sont inhumées :

- Eugène Joseph Marie Henry, fonctionnaire belge et gouverneur du Congo belge du 5 janvier 1916 au 30 janvier 1921, inhumé au cimetière de Bruxelles à Evere ;

- dans le même cimetière, Théophile Wahis (dont le nom a été donné à un boulevard), lieutenant général, gouverneur général de l'État libre du Congo de 1892 à 1908, puis du Congo belge

De heer Julien Uyttendaele (PS) (in het Frans).- Een ruime internationale beweging interpreteert de standbeelden in de openbare ruimte anders dan tot nu toe doorgaans het geval was. Bij ons focust de beweging zich vooral op standbeelden van Leopold II. U riep daarom een werkgroep samen met deskundigen en vertegenwoordigers van de Congolese gemeenschap en kondigde aan dat u stedenbouwkundige vergunningen zou verlenen om de beelden weg te halen als de werkgroep tot de conclusie zou komen dat dat nodig is.

Welke instantie organiseert die werkgroep? Is dat Brussel Plaatselijke Besturen of eerder urban.brussels, dat de nodige expertise inzake erfgoed heeft? Zijn zij samen bevoegd of valt dit onder de bevoegdheid van de minister-president?

De praktische aspecten van wat eventueel moet gebeuren, zouden in een gids verwerkt worden, zodat de gemeenten zich niet te buiten kunnen gaan aan buitenissige interpretaties. Wie zal daarvoor de ethische en juridische verantwoordelijkheid dragen?

Is er een specifiek budget nodig en in welk kader?

Er bestaat een overzicht van het erfgoed op de Brusselse begraafplaatsen, maar die moet worden bijgewerkt. Staat daar biografische informatie over de overledenen in, specifiek met betrekking tot ethische aspecten?

Het Brussels Gewest verstrekt subsidies voor werken aan grafmonumenten die beschermd zijn of zich op een beschermde begraafplaats bevinden. In Brussel zijn vier begraafplaatsen beschermd, namelijk die van Laken, Brussel, Dieweg en Elsene. Ook daar liggen mensen begraven die betrokken waren bij het kolonialisme en de uitwassen daarvan. Worden hun grafmonumenten ook gesubsidieerd? Vindt er een objectief onderzoek plaats naar het verleden van alle begraven persoonlijkheden?

Is er een werkgroep nodig voor de grafmonumenten of zal de werkgroep voor de standbeelden zich daar ook mee bezighouden? Hoe zult u de deskundigen kiezen en de wetenschappelijke instellingen die geraadpleegd moeten

de 1908 à 1912. Il y côtoie les résistantes Andrée De Jongh et Gabrielle Petit, ou encore René Magritte ;

- le baron Francis Dhanis est quant à lui inhumé au cimetière de Saint-Josse-ten-Noode. La page Wikipédia le cite comme personnalité au même titre que Caroline Gravière ou Jean-Baptiste Madou.

Qu'en est-il donc, au regard du droit à l'inhumation, des sépultures de personnalités impliquées dans toute forme de colonisation, voire de diffusion d'une idéologie colonialiste destructrice de la dignité humaine ? Sont-elles également subventionnées ?

De manière plus générale, les sépultures de personnalités ayant commis des crimes au sens juridique pendant la période de colonisation, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre ou des faits de collaboration sont-elles également subventionnées ? Une enquête objective est-elle ouverte sur le passé de chaque personnalité inhumée ?

Jugez-vous nécessaire de créer un groupe de travail consacré à l'art funéraire, ou cet aspect sera-t-il intégré dans le groupe de travail dédié à la statuaire ? Pour la réflexion que vous allez organiser et coordonner, comment allez-vous choisir vos experts et, bien entendu, les institutions scientifiques belges qui seront consultées ?

Allez-vous, comme le Sénat de Belgique en 2018, produire un rapport qui, en l'espèce, avait convoqué plusieurs experts sur les vols d'œuvres d'art et où l'Académie royale de Belgique, dans la personne de son secrétaire perpétuel, avait été fortement mobilisée ?

Tout comme vous le prévoyez pour les statues, toute référence à la colonisation fera-t-elle l'objet d'un permis d'urbanisme en vue de la supprimer ?

¹²⁷ Je suis partisan de l'éducation, du dialogue, de l'élucidation, de l'explication, sous la bannière de la lumière des sciences historiques et de notre raison humaine. Comme notre compréhension et notre respect des formes de la démocratie sont aussi en jeu dans ce contexte, je suis impatient d'entendre vos réponses.

¹²⁹ **M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- La mise en œuvre de l'ordonnance sur les funérailles et sépultures relève de la compétence de Bruxelles Pouvoirs locaux (BPL), et donc du ministre Clerfayt. Mon administration urban.brussels étant chargée de la mise en valeur du patrimoine culturel dans toutes ses composantes - immobilier, naturel, archéologique, mobilier et immatériel, il va de soi que la direction du patrimoine culturel d'urban.brussels sera associée à cette mise en œuvre dans le cadre de ses compétences. Elle pourra donc accompagner la problématique spécifique de la valorisation du patrimoine funéraire communal.

worden? Zult u ook in het geval van de grafmonumenten stedenbouwkundige vergunningen afleveren om verwijzingen naar het kolonialisme te verwijderen?

Ik ben voorstander van dialoog en educatie. Ons begrip van en respect voor de democratie is hier aan de orde.

De heer Pascal Smet, staatssecretaris (in het Frans).- *De uitvoering van de ordonnantie op de begraafplaatsen is een bevoegdheid van Brussel Plaatselijke Besturen (BPB) en dus van minister Clerfayt, maar uiteraard zal urban.brussels daarbij betrokken worden voor wat het aspect erfgoed betreft.*

Wanneer begraafplaatsen als erfgoed worden opgenomen, ligt de klemtoon meestal op een bepaalde stijl of een landschapskarakter dat de hele begraafplaats bepaalt, maar in enkele gevallen zijn er ook enkele individuele grafmonumenten beschermd, doorgaans niet omwille van degene die er begraven

Il faut tout d'abord rappeler que la plupart des cimetières classés ont fait l'objet de procédures visant à les mettre en valeur sur les plans paysager, artistique, historique et, parfois, botanique, comme au cimetière du Dieweg. La protection des cimetières a réellement débuté dans les années 1990, exception faite de l'Enclos des fusillés sur le site de l'ancien Tir national à Schaerbeek (1983), et la plupart des procédures ont été finalisées en 1997. Le cimetière d'Ixelles a été classé en 2016.

Dans la plupart des cas, les cimetières sont décrits de manière générale, un accent étant mis sur un style ou des caractéristiques paysagères ou architecturales. Dans quelques cas, des sépultures particulières ont été mises en évidence et classées en tant que telles. La plupart du temps, elles l'ont été en vertu non pas de la personnalité du défunt, mais de leurs qualités esthétiques, artistiques ou architecturales. Seules les tombes de René Magritte et de son épouse Georgette Berger font exception à cette règle, car classées pour leur intérêt historique comme hommage au peintre de renommée internationale.

Comme vous le rappelez, le droit à l'inhumation passe aussi par le respect des tombes et sépultures. Dans le cadre des subventions pour les cimetières et les sépultures classés, c'est bien la conservation et la restauration de la qualité matérielle qui sont visées. La question du subventionnement éventuel de tombes de personnalités controversées fait directement écho au groupe de travail sur la décolonisation de l'espace public. Je lui transmettrai vos réflexions et questions afin qu'il s'en saisisse. Ses conclusions définitives sont attendues pour la fin de l'année.

131 **M. Julien Uyttendaele (PS).**- Je suis heureux d'entendre que BPL et urban.brussels travaillent déjà sur ces questions. Je vous remercie de faire part de mes questions à qui de droit. Ce sujet n'est pas simple et peut être abordé de plusieurs manières. Pour ma part, je suis partisan de l'explication. Effacer toutes ces traces signifie aussi effacer la partie la plus sombre de notre histoire. C'est pourquoi le sous-titrage de ces monuments est une meilleure façon d'expliquer pourquoi nous aussi, dans notre histoire, nous avons commis de graves erreurs.

J'espère que vous pourrez continuer à mener à bien ce dossier avec toutes les personnes intéressées et tous les experts, à l'aulne de la science et de la raison humaine. Je vous réinterrogerai dans quelques mois pour connaître les conclusions de ce groupe de travail.

- *L'incident est clos.*

135 **QUESTION ORALE DE M. MARC LOEWENSTEIN**

135 **à M. Pascal Smet, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'urbanisme et du patrimoine, des relations européennes et internationales, du commerce extérieur et de la lutte contre l'incendie et l'aide médicale urgente,**

ligt, maar omwille van de esthetische of architecturale waarde ervan.

Het recht om begraven te worden impliceert ook respect voor de graven. De subsidies voor beschermde begraafplaatsen en grafmonumenten zijn gericht op de materiële kwaliteit. De vraag naar de eventuele subsidiëring van de graven van controversiële personen zal ik zeker voorleggen aan de werkgroep die zich bezighoudt met de dekolonisering van de openbare ruimte, waarvan ik de definitieve conclusies verwacht tegen eind 2021.

De heer Julien Uyttendaele (PS) *(in het Frans).*- Ik ben blij dat BPB en urban.brussels hier al werk van maken. Er zijn verschillende oplossingen mogelijk. Zelf ben ik voorstander van meer uitleg. Alle sporen uitwissen zou ook een beetje de spons vegen over de donkerste periodes van onze geschiedenis.

- *Het incident is gesloten.*

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MARC LOEWENSTEIN

aan de heer Pascal Smet, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Stedenbouw en Erfgoed, Europese en Internationale Betrekkingen, Buitenlandse Handel en Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp,

135 concernant "le suivi de la concertation avec l'autorité fédérale dans le cadre de la mise en conformité des ascenseurs anciens".

137 **M. Marc Loewenstein (DéFI).**- L'échéance prévue par l'arrêté royal du 9 mars 2003 relatif à la sécurité des ascenseurs exige que les ascenseurs datant d'avant 1958 soient remis aux normes sécuritaires avant le 31 décembre 2022, soit dans moins de deux ans.

J'ai eu l'occasion d'interroger le gouvernement sur cette problématique à plusieurs reprises depuis plusieurs années. Mes questions portaient notamment sur le développement de solutions techniques visant à sécuriser les ascenseurs anciens en respectant leur valeur patrimoniale, cela en concertation avec le gouvernement fédéral.

Lorsque j'ai déposé ma question, le 2 février de cette année, le dernier élément en date était que la ministre fédérale de l'économie, Mme Nathalie Muylle, avait déclaré le 5 mai 2020 que la Région de Bruxelles-Capitale "n'avait encore transmis aucune proposition de solution technique".

En outre, en réponse à ma question portant sur la concertation avec le gouvernement fédéral autour de la mise en conformité et la préservation de la valeur patrimoniale des ascenseurs anciens, vous avez annoncé ce qui suit, en octobre dernier : "Homegrade.brussels travaille à l'étude de solutions de modernisation compatibles avec la conservation et la mise en valeur du patrimoine. L'objectif est bien de transmettre, dans des délais raisonnables, des propositions de solutions alternatives au gouvernement fédéral pour en discuter entre-temps." Depuis, à la satisfaction générale, homegrade.brussels fait son travail.

J'ai par ailleurs été très heureux de lire la communication commune de M. Pierre-Yves Dermagne, vous-même et l'asbl Save Our Elevators du 25 février dernier. Le gouvernement fédéral s'y engage à revoir l'arrêté actuel, trop strict au regard des recommandations de l'Union européenne, et donc à reporter l'échéance du 31 décembre 2022 pour la mise aux normes de sécurité des ascenseurs datant d'avant 1958. C'est une excellente nouvelle qui, je l'espère, permettra de préserver les quelque 700 ascenseurs à valeur patrimoniale à Bruxelles, sans oublier ceux qui se trouvent ailleurs en Belgique.

139 J'en viens à mes questions, que j'ai quelque peu adaptées en fonction de l'information fournie le 25 février dernier.

Où en est la transmission, par la Région bruxelloise, d'une proposition de solutions techniques à l'autorité fédérale, notamment quant à l'utilisation de rideaux électroniques ?

Dans le cadre de votre travail mené en concertation avec la ministre fédérale de l'économie, êtes-vous informé du calendrier de modification de l'arrêté royal ? La nouvelle échéance de mise en conformité est-elle déjà connue ?

betreffende "de opvolging van het overleg met de federale overheid in het kader van het conform maken van de verouderde liften".

De heer Marc Loewenstein (DéFI) (in het Frans).- *Krachtens het koninklijk besluit van 9 maart 2003 moeten oude liften van voor 1958 tegen eind 2022 aan de huidige veiligheidsnormen worden aangepast. Ik heb de regering hier meermaals over bevraagd, in het bijzonder over mogelijke technische oplossingen in samenwerking met de federale overheid om het historische karakter van de liften te beschermen.*

In oktober 2020 antwoordde u dat homegrade.brussels aan oplossingen werkte om de liften te kunnen moderniseren zonder afbreuk te doen aan hun historische karakter en dat u hoopte om binnen een redelijke termijn alternatieve oplossingen aan de federale regering te kunnen voorleggen.

Op 25 februari las ik in een gezamenlijk persbericht van federaal minister Dermagne, uzelf en de vzw Save Our Elevators dat de federale regering het huidige besluit, dat te streng is ten opzichte van de aanbevelingen van de Europese Unie, zal herzien en de deadline van eind 2022 voor de aanpassing van de oude liften zal verlengen. Dat is uitstekend nieuws, waardoor 700 historische liften in Brussel en nog veel andere liften in de rest van België kunnen worden beschermd.

Heeft het Brussels Gewest technische oplossingen aan de federale overheid voorgesteld, zoals het gebruik van elektronische gordijnen?

Weet u wanneer het koninklijk besluit zal worden aangepast? Is de nieuwe deadline al bekend?

141

M. Pascal Smet, secrétaire d'État. - L'élaboration de solutions, qui permettent une modernisation préservant le plus possible les caractéristiques patrimoniales d'un ascenseur historique, doit se faire au cas par cas, en fonction d'une analyse de risques de type Kinney. Celle-ci déterminera et approfondira les quelques points susceptibles d'être problématiques pour la conservation du patrimoine.

Lors de cette analyse, on appliquera une procédure de sécurisation, suivant les normes contemporaines préconisées par l'arrêté royal du 9 mars 2003 relatif à la sécurité des ascenseurs : la sécurisation de la porte cabine non pleine, des portes palières ajourées ou non lisses et de la face avant, les trémies ouvertes avec rambarde trop basse et ouvertures trop importantes, voire parfois le placement de la serrure positive sur les portes palières pleines d'origine, les toits de cabine vitrés ou en vitraux, les éclairages d'origine trop faibles, les baies à vitrage travaillé d'origine en cabine ou porte palière.

Pour pouvoir tester et mettre en œuvre de nouvelles propositions de sécurisation, urban.brussels demande d'abord des analyses de risques pour des ascenseurs classés et non classés. Chaque ascenseur d'avant 1958 est un produit réalisé en grande partie sur mesure et présente une situation particulière. Les solutions de sécurisation appropriées peuvent recourir à des protections physiques étudiées et intégrées sur mesure ou à des dispositifs électroniques.

Des propositions de solutions techniques n'ont pas encore été transmises au niveau fédéral. En effet, mis à part les deux solutions jadis réalisées, et en partie homologuées, à Schaerbeek, une nouvelle proposition complète de modernisation est en préparation et attendue sous peu. Les propositions théoriques doivent en effet être concrétisées par un devis ou une étude de mise en œuvre relativement détaillée, si elles n'ont pas déjà été réalisées.

Nous avons pris contact avec le ministre fédéral Dermagne, avec qui le dialogue est très fructueux. Je tiens d'ailleurs à le remercier, car c'est la première fois depuis très longtemps qu'un ministre fédéral est sensibilisé à cette matière. Il a également tenu à être présent en ligne à la conférence de presse, ce qui témoigne aussi de son intérêt personnel.

143

Il a clairement exprimé son souhait de modifier l'arrêté royal afin de prolonger le délai et d'exposer des solutions techniques. Comme l'entière de la Belgique est concernée, les questions relatives au patrimoine, à la modification de la législation et aux solutions à apporter sont à présent étudiées par les trois Régions et le niveau fédéral. Pour la première fois depuis très longtemps, nous avons l'occasion de nous emparer de cette question. Nous sommes sur la bonne voie.

145

M. Marc Loewenstein (DéFI). - Je remercie le secrétaire d'État, homegrade.brussels et urban.brussels pour le travail fourni quotidiennement dans le cadre de ce dossier, ainsi que le ministre Dermagne pour l'intérêt qu'il lui porte. Voilà plusieurs années que différents mandataires se sont emparés de cette question.

De heer Pascal Smet, staatssecretaris (in het Frans). - Om historische liften te kunnen moderniseren met behoud van zo veel mogelijke authentieke elementen, moet voor elke lift een oplossing op maat worden uitgewerkt op basis van een risicoanalyse.

We hebben nog geen technische oplossingen aan de federale overheid voorgesteld. Er werden in Schaerbeek al twee aanpassingen uitgevoerd en gedeeltelijk gehomologeerd, maar er is een volledig nieuw voorstel in de maak dat binnenkort klaar zal zijn.

Het contact met federaal minister Dermagne verloopt heel goed. Hij is heel erg begaan met het probleem en heeft duidelijk laten weten dat hij het koninklijk besluit zal aanpassen om de deadline te verlengen en technische oplossingen voor te stellen.

Deze kwestie belangt heel België aan. De drie gewesten en de federale overheid buigen zich nu samen over het erfgoed, de wijziging van de wetgeving en de oplossingen. Er komt eindelijk schot in de zaak.

De heer Marc Loewenstein (DéFI) (in het Frans). - Ik ben blij dat de zaken eindelijk vooruitgaan.

Weet u wanneer het koninklijk besluit zal worden gewijzigd en wat de nieuwe deadline is? De huidige deadline komt

J'ai personnellement déposé des interpellations et des motions, notamment à Forest, dont on s'est inspiré ailleurs. Le dialogue a été continu entre les mandataires publics et l'association qui défend le patrimoine constitué par ces ascenseurs. C'est un bel exemple de travail constructif, que je tiens à saluer car il permet de réconcilier le citoyen et le politique.

Disposez-vous d'une information concernant le calendrier de la modification de l'arrêté fédéral ? Le ministre fédéral a annoncé publiquement le report de la date butoir mais, entre-temps, sous la pression de l'échéance actuelle, plusieurs copropriétés sont sollicitées par leur syndic d'immeuble pour effectuer rapidement les travaux d'adaptation des ascenseurs, sur la base des méthodes et des normes actuelles, ce qui fait disparaître certains ascenseurs anciens.

Une communication générale de homegrade.brussels ne devrait-elle pas être envoyée aux copropriétés concernées pour préciser que cette échéance du 31 décembre 2022 sera reportée et les normes assouplies ? Cela permettrait de sauver quelques ascenseurs supplémentaires d'ici à la modification de l'arrêté royal.

145 **M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- Je veux bien reporter l'échéance si cela est possible juridiquement. Ce report serait au moins de deux ans. Je vais demander à homegrade.brussels s'il est possible d'envoyer des informations aux syndicats d'immeubles.

- *L'incident est clos.*

151 **QUESTION ORALE DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE**

151 **à M. Pascal Smet, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'urbanisme et du patrimoine, des relations européennes et internationales, du commerce extérieur et de la lutte contre l'incendie et l'aide médicale urgente,**

151 **concernant "l'absence de permis d'urbanisme pour l'Atomium".**

153 **M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).**- L'Atomium est un symbole incontournable de notre ville-région ainsi que de notre pays. Il ne serait utile ni de vous faire un cours d'histoire, ni de vous sortir les chiffres des visites avant la pandémie pour démontrer l'importance de cette attraction phare.

Or, comme tout bâtiment de notre ville-région, celui-ci nécessite un permis d'urbanisme afin d'en définir la destination, l'utilisation et l'aspect extérieur ainsi que les structures portantes. Comme le dit la locution latine, "dura lex, sed lex". Pourtant, aucune autorisation ne semble avoir été octroyée pour l'Atomium. Compte tenu de la politique régionale consistant à tenir à jour le registre des biens immobiliers protégés, je souhaiterais vous poser quelques questions.

snel dichterbij. Sommige gebouwenbeheerders zetten de mede-eigenaars onder druk om de liften nog snel aan te passen op basis van de huidige normen en methoden, waardoor een aantal oude liften zal verdwijnen. Misschien kan homegrade.brussels een algemeen bericht naar de mede-eigenaars sturen om hen mee te delen dat de deadline zal worden verschoven en de normen zullen worden versoepeld.

De heer Pascal Smet, staatssecretaris (in het Frans).- Ik zal homegrade.brussels vragen of het mogelijk is om die informatie aan de gebouwenbeheerders mee te delen. De deadline zal vermoedelijk met minstens twee jaar worden verlengd.

- *Het incident is gesloten.*

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE

aan de heer Pascal Smet, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Stedenbouw en Erfgoed, Europese en Internationale Betrekkingen, Buitenlandse Handel en Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp,

betreffende "de afwezigheid van een stedenbouwkundige vergunning voor het Atomium".

De heer Geoffroy Coomans de Brachène (MR) (in het Frans).- Het Atomium is een onmisbaar symbool van onze stad en ons land. Zoals voor elk gebouw in het gewest is er een stedenbouwkundige vergunning nodig die de bestemming, het uiterlijke aspect en de dragende structuren vastlegt. Voor het Atomium schijnt er echter geen stedenbouwkundige vergunning te bestaan.

Klopt dat? Is er een proces-verbaal opgesteld? Is er wel een geldige vergunning voor het bezoekerspaviljoen dat enkele jaren geleden werd toegevoegd? Zo niet, is daarvoor een proces-verbaal opgesteld? Is er wel een milieuvergunning of is daarover eventueel een proces-verbaal opgesteld? Heeft de brandweer de toegankelijkheid van het gebouw gecontroleerd?

Confirmez-vous qu'il n'existe à ce jour aucun permis d'urbanisme pour la construction et la rénovation lourde de l'Atomium ? Un procès-verbal a-t-il été dressé ?

Le pavillon d'accueil ajouté voici quelques années est-il couvert par un permis d'urbanisme valable ? Dans le cas contraire, un procès-verbal a-t-il été dressé ?

Le permis d'environnement est-il en ordre pour l'Atomium et l'ensemble du site ? Dans la négative, un procès-verbal a-t-il été dressé ?

Qu'en est-il du contrôle par les pompiers de la conformité des lieux ?

Comment les services de l'urbanisme justifient-ils une telle situation, qui devait être connue depuis les lourds travaux de rénovation qui ont eu lieu en 2005 et 2006 ?

Par souci d'exemplarité, avez-vous pris contact avec les responsables de l'Atomium et de la Ville de Bruxelles pour y remédier ?

155 Savez-vous si des responsables étaient au courant de ces manquements ?

Que peuvent faire vos services pour mettre rapidement fin à cette situation infractionnelle ? Des consignes ont-elles été données en ce sens ?

Enfin, l'œuvre d'art située au pied de l'Atomium et l'indication "be.WELCOME" disposent-elles, elles aussi, d'un permis ? Dans la négative, un procès-verbal a-t-il été dressé ?

157 **M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- Vous m'interrogez sans doute dans le cadre de la publication, le 8 février 2021, d'un article sur le site de la RTBF, auquel vous avez collaboré, "dénonçant" l'absence de permis d'urbanisme pour l'Atomium.

Il est étonnant d'y lire, entre autres, qu'un courriel vous aurait déjà confirmé cette absence de permis dans les archives de la Ville de Bruxelles, mais aussi votre parfaite compréhension pour cet éventuel oubli, compte tenu du caractère éphémère, à l'origine, de cette construction. Je rappelle que l'Atomium a été érigé à l'occasion de l'Exposition universelle de 1958, alors que je n'étais pas encore né.

J'ajoute que l'administration régionale n'a pas non plus retrouvé une quelconque trace d'un permis d'urbanisme pour sa construction. Un cours d'histoire n'est pas nécessaire pour rappeler, d'une part, que l'Atomium était censé être une construction temporaire et, d'autre part, qu'il a été érigé en toute urgence. Ce n'est un secret pour personne.

Par ailleurs, comme le gouvernement n'a jamais entamé une procédure d'inscription ou de classement, la rénovation de l'Atomium n'est pas soumise à des règles plus strictes que tout autre bien ordinaire. En 2004, le Code bruxellois de

Hoe verklaren de stedenbouwkundige diensten de situatie? Die moest immers al bekend zijn sinds de zware renovatiewerken van 2005 en 2006. Hebt u hierover contact opgenomen met de verantwoordelijken van het Atomium en met de stad Brussel? Wie was er op de hoogte?

Wat kunnen uw diensten doen om deze situatie zo spoedig mogelijk op te lossen? Hebt u instructies gegeven?

Is er een vergunning voor het kunstwerk aan de voet van het Atomium en de aanduiding "be.WELCOME"? Zo niet, is er een proces-verbaal opgesteld?

De heer Pascal Smet, staatssecretaris (in het Frans).- *Het Atomium werd gebouwd voor de Wereldtentoonstelling van 1958 en was bedoeld als een tijdelijke constructie. Dat verklaart misschien waarom er geen stedenbouwkundige vergunning is voor de bouw zelf. De gewestelijke administratie heeft daarvan in elk geval geen spoor teruggevonden.*

De regering is nooit een procedure gestart om het gebouw als erfgoed op te nemen en de regels voor de renovatie waren dus niet strikter dan voor andere gebouwen. Volgens artikel 98 van het Brussels Wetboek van Ruimtelijke Ordening is er geen stedenbouwkundige vergunning nodig voor onderhouds- en bewaringswerken, zolang het uitzicht van het gebouw niet verandert en er geen andere materialen gebruikt worden dan de oorspronkelijke.

Bij de renovatie van het Atomium is inderdaad inox gebruikt in plaats van het oorspronkelijke aluminium, maar in beide gevallen gaat het om verzilverd metaal. Met het verstrijken van de tijd wordt het moeilijker om hiervan een bevestiging te ontvangen. Toen u zelf nog schepen van Stedenbouw in Brussel-Stad was, had u wellicht zelf meer informatie kunnen vinden. Waarom stelt u die vragen nu pas?

l'aménagement du territoire (Cobat) est entré en vigueur en reproduisant, en son article 98, l'article 84 de l'ordonnance organique de la planification et de l'urbanisme (OOPU), qui soumettait à permis le fait d'apporter des transformations à une construction existante, à l'exception des travaux de conservation et d'entretien, pour autant que l'aspect de la construction ne soit pas modifié ou que d'autres matériaux ne soient pas employés.

Il est exact que lors de la rénovation de l'Atomium, les plaques en aluminium d'origine ont été remplacées par de l'inox, mais ces deux matériaux sont du métal argenté. Plus le temps passe et plus il devient difficile d'obtenir une confirmation ou une réfutation à ce sujet, et plus une remise en question pourrait porter atteinte à la sécurité juridique.

Si vous aviez entamé ces démarches lorsque vous étiez encore échevin de l'urbanisme de la Ville de Bruxelles, vous auriez certainement eu plus de chances d'obtenir les réponses à vos questions. Beaucoup de personnes sont intriguées : pourquoi les poser seulement maintenant ? Peut-être l'avez-vous fait, mais nous n'en avons jamais entendu parler !

161 En revanche, je peux vous communiquer une potentielle bonne nouvelle qui pourrait éventuellement vous apporter des éclaircissements : aussi bien la Ville de Bruxelles que l'administration régionale ont trouvé les références d'une demande introduite en 1998 ayant pour objet la restauration de l'Atomium. Toutefois, les archives régionales étant en cours de déménagement, nous n'avons pas pu y avoir accès. Voilà un élément à creuser à l'avenir, mais il s'agira à nouveau de mobiliser de la main-d'œuvre.

Quant à savoir si un procès-verbal a été dressé, la réponse est clairement négative, et ce simplement parce qu'aucune base légale n'existe pour le faire. Ce n'est que depuis la loi de 1962 que le législateur punit le maintien des travaux irréguliers. Cette loi permet effectivement de poursuivre des infractions qui ont parfois plus de 50 ans, mais cela reste extrêmement rare. Les infractions qui ont 59 ans ou plus aujourd'hui sont hors de portée de l'intervention du parquet et des fonctionnaires sanctionneurs, même si elles portent encore atteinte au bon aménagement des lieux. "Dura lex, sed lex", et non rétroactive.

Le 29 septembre 2005, lorsque vous étiez encore conseiller communal et impliqué dans les matières relatives à l'urbanisme, la Ville de Bruxelles a délivré un permis à l'asbl Atomium pour la construction d'un pavillon d'entrée pour ce bâtiment. Dans le permis même, on peut lire ce qui suit : "Considérant que, dans le cadre de la rénovation de l'Atomium, un pavillon d'entrée adapté aux besoins d'aujourd'hui s'impose..." Visiblement, le département urbanisme, plan et autorisations de la Ville de Bruxelles ne souffrait pas d'une perte de mémoire à l'époque.

Bruxelles Environnement a uniquement fait parvenir une copie d'un permis de classe 3 pour des transformateurs statiques. Le Service d'incendie et d'aide médicale urgente (Siamu) a fait

Zowel Brussel-Stad als de gewestelijke administratie hebben achterhaald dat er in 1998 een aanvraag werd ingediend voor de restauratie van het Atomium, maar die hebben we nog niet kunnen inzien omdat de gewestelijke archieven momenteel verhuisd worden.

Er is geen proces-verbaal opgesteld omdat daar geen wettelijke basis voor bestaat. Onregelmatige werkzaamheden worden pas gesanctioneerd sinds de wet van 1962 en aan oudere inbreuken kan dus niets meer gedaan worden.

Op 29 september 2005, toen u nog gemeenteraadslid was, verleende de stad Brussel een vergunning aan de vzw Atomium voor de bouw van een toegangspaviljoen.

Leefmilieu Brussel heeft enkel een kopie bezorgd van een vergunning van klasse 3 voor statische transformators. De brandweer heeft een hele reeks documenten bezorgd, ook in verband met het renovatieproject, waaronder :

- voorschriften voor het aantal bezoekers, in totaal en per bol;*
- documenten automatische uitbreidingssystemen en andere voorzieningen;*
- een advies over het paviljoen;*
- een verslag zonder opmerkingen over het restaurant.*

parvenir plusieurs documents, dont plusieurs portent sur le projet de rénovation. S'y retrouvent :

- des prescriptions pour le nombre de visiteurs dans sa totalité et par sphère ;
- les systèmes d'extension automatique et les autres aménagements ;
- son avis pour le pavillon ;
- et un rapport de visite sans observation ni remarque pour le restaurant.

163

Je vous rappelle que c'est le bourgmestre qui est compétent en matière de conformité des bâtiments.

J'estime qu'il n'y a pas vraiment lieu de parler d'une telle situation. Si la construction de l'Atomium n'a pas été faite dans les règles, vous pouvez être rassuré quant au fait que, depuis de nombreuses années et durant toute la durée de votre échevinat, il n'existait pas de base légale pour poursuivre cette infraction. De nombreuses personnes ne comprennent pas dès lors pourquoi ces questions arrivent maintenant.

Nous n'allons pas lancer une enquête auprès de dizaines de personnes. Plusieurs d'entre elles sont aujourd'hui pensionnées, parfois résidentes dans une maison de retraite, ou décédées. Peut-être avez-vous, vous-même, des confessions à faire en la matière, mais je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'intérêt à investiguer davantage dans ce dossier. En l'absence de situation réellement infractionnelle établie ou à établir, il n'y a pas d'autre consigne à donner. La Ville de Bruxelles s'est emparée du dossier de demande de classement. Nous verrons la suite qu'il lui sera donnée.

Enfin, une œuvre d'art a été effectivement installée entre juillet 2013 et août 2014. Par ailleurs, l'installation du lettrage géant est antérieure à juillet 2013, ainsi que le confirme l'examen d'images de Google Street View. Le fait que ces lettres géantes s'y trouvent toujours démontre qu'il ne s'agit pas d'une installation temporaire.

165

L'asbl Atomium confirme que les lettres "be.WELCOME" et l'œuvre d'art ont été placées à l'occasion d'expositions et conservées en raison de leur qualité ou de leur pouvoir d'attraction.

Le 2 septembre 2005, la Région a accordé un permis pour réaménager les abords immédiats de l'Atomium. Dès que les archives seront à nouveau consultables, le département examinera les plans joints à ce permis pour vérifier si ces installations y figuraient. De toute façon, il est difficile d'imaginer un scénario justifiant, huit années plus tard, la légalité de ces installations, le permis étant alors certainement périmé.

En cas de problème, la Ville de Bruxelles ou l'asbl peuvent introduire un permis de régularisation. Cette affaire a déjà

De overeenstemming van gebouwen is een bevoegdheid van de burgemeester.

Aangezien er geen wettelijke basis is om inbreuken rond de bouw van het Atomium te bestraffen, heeft het ook weinig zin om een diepgravend onderzoek te voeren naar de verantwoordelijken.

De stad Brussel behandelt de kwestie van een eventuele opname op de erfgoedlijst van het gebouw. Het is afwachten wat dat oplevert.

Tussen juli 2013 en augustus 2014 werd er inderdaad een kunstwerk geplaatst. De reusachtige letters stonden er echter al eerder, zoals Google Street View bevestigt. Dat toont aan dat ze niet als een tijdelijke plaatsing bedoeld waren.

Op 2 september 2005 leverde het gewest een vergunning af voor de heraanleg van de onmiddellijke omgeving van het Atomium. Zodra de archieven weer beschikbaar zijn, zal de administratie nagaan of de installaties op de bijhorende plannen voorkomen.

In elk geval kan het nauwelijks legaal zijn dat die bijgebouwde onderdelen er nu nog staan. De vergunning is allicht al verlopen. In dat geval kan Brussel-Stad of de vzw een regularisatievergunning aanvragen.

demandé assez d'énergie à des fonctionnaires qui ont sans doute autre chose à faire.

167

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- M. le secrétaire d'État, vous avez bien compris l'adage qui veut que la meilleure défense, c'est l'attaque ! Vous avez par contre mal compris mon propos, dans le sens où je ne vous accusais en rien ! Ni vous ni moi n'étions nés en 1957, au moment de la construction de ce monument. Nous connaissons d'ailleurs son caractère éphémère, qui est très bien évoqué dans l'article en question.

L'article de la RTBF fait état de la réflexion d'un journaliste qui est venu me demander, il y a quelques semaines, des éléments concernant l'Atomium. J'ai pris connaissance de ces informations à la suite de ces recherches. Lorsque j'étais échevin, je les ignorais évidemment. Je serais d'ailleurs bien incapable de faire des recherches de ce type pour les centaines de milliers de permis, qu'ils aient été octroyés ou pas. Les situations sont particulières dans le cadre des expositions universelles, qui sont temporaires.

Le problème n'est pas la situation des années de sa construction ou des années suivantes, puisque l'on prévoyait de détruire ce bâtiment. Fort heureusement, il a été décidé de le conserver ! Le problème, c'est qu'en 2004, 2005 et 2006, on a décidé d'y investir 27 millions d'euros d'argent public. À ce moment-là, j'étais dans l'opposition à la Ville de Bruxelles, et peut-être étiez-vous aussi déjà élu au conseil communal.

Je pense en toute bonne foi que les autorités font le nécessaire, mais il aurait été indispensable de régulariser la situation à ce moment-là. Il n'est d'ailleurs jamais trop tard pour bien faire. On dira seulement pendant trois jours que c'est une histoire belge !

169

Non, il n'y a pas urgence, le bâtiment ne s'écroulera pas demain. Mais c'est l'exemplarité des pouvoirs publics qui compte. C'est cela qui est important ! Il ne s'agit pas de s'attaquer l'un l'autre. Ni vous ni moi ne sommes responsables de la situation. Il nous incombe cependant, en tant que responsables publics, de faire le nécessaire pour mettre les choses en ordre, sans aucune précipitation et sans aucune urgence.

Je sais que les fonctionnaires ont, aujourd'hui, certainement plus et mieux à faire. Ils pourraient néanmoins démarrer les procédures pour que, d'ici quelques mois ou années, l'Atomium soit en ordre, comme n'importe quel autre bâtiment emblématique de notre capitale. À ce moment-là, nous aurons tous gagné.

La question du classement doit effectivement se poser aujourd'hui, eu égard au fait que la Ville de Bruxelles a prouvé qu'elle n'était pas capable de gérer valablement le bâtiment, puisqu'elle était au courant. Je n'ose pas croire qu'en 2005-2006, lorsque cet argent a été investi, la Ville n'a pas remarqué ces manquements.

- *L'incident est clos.*

De heer Geoffroy Coomans de Brachène (MR) (in het Frans).- *U bent in de aanval gegaan, maar ik beschuldig u nergens van. Noch u noch ik waren bij de bouw van dit monument al geboren.*

Een journalist had onderzoek naar het Atomium gedaan en mij enkele vragen over zijn bevindingen gesteld. Toen ik schepen was, was ik niet op de hoogte van die elementen.

Monumenten die tijdens een wereldtentoonstelling worden opgetrokken, zijn normaal gezien slechts tijdelijk. Het probleem betreft dus niet de situatie in het bouwjaar en de daaropvolgende jaren, aangezien het gebouw zou worden gesloopt. Het probleem is dat Brussel-Stad in 2004, 2005 en 2006 heeft beslist om 27 miljoen euro overheidsgeld in het Atomium te pompen en op dat ogenblik heeft nagelaten om de situatie te regulariseren.

Het gebouw zal niet meteen instorten. Er is dus geen urgentie maar de overheid moet wel het goede voorbeeld geven. Het heeft geen zin om elkaar met de vinger te wijzen. Noch u noch ik zijn verantwoordelijk voor de situatie, maar als politieke verantwoordelijken moeten we de situatie regulariseren.

De ambtenaren hebben wellicht andere katten te geselen, maar ze zouden op zijn minst de procedures in gang kunnen zetten, zodat de situatie binnen enkele maanden of jaren is geregulariseerd.

- *Het incident is gesloten.*

173 QUESTION ORALE DE MME JOËLLE MAISON

173 à M. Pascal Smet, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'urbanisme et du patrimoine, des relations européennes et internationales, du commerce extérieur et de la lutte contre l'incendie et l'aide médicale urgente,

173 concernant "l'élaboration d'une réglementation visant à clarifier le métrage des logements".

173 Mme la présidente.- Je signale à Mme Maison que nous avons un débat pendant à ce sujet au sein de notre commission. Une proposition du groupe MR est, en effet, en attente de traitement.

177 Mme Joëlle Maison (DéFI).- Depuis de très nombreuses années, les professionnels du secteur immobilier - géomètres, architectes, entrepreneurs dans le domaine de la construction, promoteurs, agents immobiliers, etc. - s'interrogent sur la façon dont il convient de mesurer la superficie d'un logement exprimée en mètres carrés. Dès lors qu'il existe plusieurs acceptions de la notion de superficie dans les textes législatifs et réglementaires en vigueur en Région bruxelloise - superficie totale, superficie plancher totale, surface habitable, etc. -, des incertitudes subsistent quant à la manière dont doit être calculé le nombre de mètres carrés que compte une habitation.

Par conséquent, lorsqu'un bien immobilier est mis en vente, le vendeur et les candidats acquéreurs peuvent employer des méthodes différentes pour calculer la superficie du logement et ainsi aboutir à des résultats divergents. De même, lorsqu'une habitation est mise en location, le propriétaire bailleur et les candidats locataires peuvent utiliser différents modes de calcul du nombre de mètres carrés et obtenir ainsi des résultats non concordants.

Loin d'être une simple controverse théorique d'ordre purement technique, le choix du mode de calcul peut avoir des conséquences financières non négligeables sur le prix de vente ou la hauteur du loyer, puisque les estimations se fondent généralement sur le prix moyen du mètre carré pratiqué dans le quartier où le bien est localisé.

Ayant pris conscience de la nécessité d'harmoniser les méthodes de calcul de la surface des habitations, le gouvernement bruxellois annonce dans sa déclaration de politique régionale qu'il "proposera une réglementation visant à clarifier le métrage précis des logements". Dans la lettre d'orientation jointe au budget 2021, il nous informe qu'en 2020, il s'est livré à une analyse et à une comparaison des différentes définitions de la notion de superficie contenues dans les textes législatifs et réglementaires applicables dans notre Région.

179 L'exécutif régional précise qu'en 2021, il s'attachera à établir plusieurs scénarios d'uniformisation des méthodes de calcul de la surface des logements.

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW JOËLLE MAISON

aan de heer Pascal Smet, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Stedenbouw en Erfgoed, Europese en Internationale Betrekkingen, Buitenlandse Handel en Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp,

betreffende "de ontwikkeling van een reglement ter verduidelijking van de opmeting van woningen".

Mevrouw de voorzitter.- Er komt nog een debat over dit onderwerp naar aanleiding van een voorstel van de MR-fractie.

Mevrouw Joëlle Maison (DéFI) (in het Frans).- Vastgoedprofessionals vragen al jaren welke methode zij moeten hanteren voor de opmeting van een woning, aangezien de Brusselse wetteksten meerdere begrippen bevat: totale oppervlakte, totale vloeroppervlakte, bewoonbare oppervlakte enzovoort. Dit is geen onbelangrijke kwestie, want de opmetingsmethode kan grote financiële gevolgen hebben voor de verkoop- of huurprijs, die meestal wordt gebaseerd op de gemiddelde prijs per vierkante meter in de wijk waar het pand gelegen is.

In het regeerakkoord kondigde de regering aan dat ze een reglementering zou voorstellen die de nauwkeurige opmeting van de woningen moet verduidelijken. In de richtnota bij de begroting 2021 vermeldt de regering dat ze in 2020 de definities in de verschillende wetteksten heeft geanalyseerd en in 2021 meerdere scenario's zal voorstellen om de opmetingsmethode te harmoniseren.

Welke conclusies heeft de regering uit de vergelijking van de definities getrokken? Wat zijn de voor- en nadelen van elke definitie?

Quels enseignements le gouvernement bruxellois a-t-il tirés de la comparaison des différentes définitions de la superficie d'un logement actuellement reprises dans les législations en vigueur dans notre Région ? D'après l'analyse réalisée par vos services, quels sont les avantages et les éventuels inconvénients de chacune des définitions examinées ?

Quelles démarches le gouvernement régional a-t-il déjà entreprises en vue de préparer l'harmonisation des modes de calcul de la surface des biens immeubles ? A-t-il consulté la Société royale de géomètres-experts immobiliers, la Fédération royale du notariat belge, l'Institut professionnel des agents immobiliers et le Conseil consultatif du logement de la Région de Bruxelles-Capitale afin de connaître leurs avis respectifs sur la méthode de calcul de la superficie des habitations mises en vente ou en location ? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous présenter le contenu de ces avis ?

Le gouvernement est-il déjà parvenu à élaborer des scénarios d'harmonisation des méthodes de calcul de la superficie des logements ? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous décrire les scénarios privilégiés ?

Le gouvernement bruxellois a-t-il déjà défini les grandes orientations qui devraient sous-tendre la nouvelle réglementation visant à clarifier le métrage des logements ? Un avant-projet d'ordonnance ou un avant-projet d'arrêté est-il en cours d'élaboration ?

Le gouvernement a-t-il également décidé d'adapter, par la suite, l'ensemble des textes législatifs et réglementaires contenant une définition de la superficie d'un logement ? Je pense notamment au règlement régional d'urbanisme et à l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 septembre 2003 déterminant les exigences élémentaires en matière de sécurité, de salubrité et d'équipement des logements.

181

M. Pascal Smet, secrétaire d'État. - Votre question est plutôt de la compétence de la secrétaire d'État au logement, Mme Ben Hamou, qui m'a transmis les informations suivantes. Je les compléterai par quelques éléments qui concernent mes compétences.

L'objectif de la réglementation visant à clarifier le métrage précis des logements, prévu dans la déclaration de politique générale, est d'assurer une plus grande transparence des transactions sur le marché immobilier. Les Bruxellois doivent savoir ce qu'ils louent ou achètent. Aujourd'hui, il n'existe pas de mode de calcul réglementé pour présenter les surfaces d'un bien. Le vendeur ou le propriétaire fixe seul, sans aucun référentiel, les surfaces annoncées de son bien, ce qui nuit à la transparence du marché.

Bruxelles Logement a comparé les différents codes de mesurage, en fonction des différentes législations régionales. Les législations urbanistiques, environnementales et le Code bruxellois du logement imposent en effet chacun une façon différente de mesurer les surfaces. Selon Bruxelles Logement,

Welke stappen heeft de regering gezet ter voorbereiding van de harmonisering van de opmetingsmethode? Heeft ze het advies ingewonnen van de Koninklijke Maatschappij van Landmeters-experten van Onroerende goederen, de Koninklijke Federatie van het Belgisch Notariaat, het Beroepsinstituut van Vastgoedmakelaars en de Adviesraad voor huisvesting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest? Hoe luiden hun adviezen?

Heeft de regering al diverse harmoniseringsscenario's uitgewerkt? Kunt u die toelichten?

Heeft de regering de krachtlijnen van de nieuwe regelgeving vastgelegd? Is er een ordonnantie of besluit in de maak?

Zal de regering nadien alle betrokken wetteksten aanpassen, zoals de Gewestelijke Stedenbouwkundige Verordening (GSV) en het besluit van 4 september 2003 tot bepaling van de elementaire verplichtingen inzake veiligheid, gezondheid en uitrusting van de woningen?

De heer Pascal Smet, staatssecretaris (in het Frans). - *De reglementering van de opmetingsmethode voor woningen moet de vastgoedtransacties transparanter maken, zodat de Brusselaars weten wat ze kopen of huren.*

In de richtnota bij de begroting 2021 werd aan Brussel Huisvesting gevraagd om te communiceren naar de (ver)kopers en (ver)huurders toe en een opmetingsmethode voor te stellen die gemakkelijk kan worden uitgevoerd door de verkoper of verhuurder en gemakkelijk kan worden gecontroleerd door de koper of huurder. Die analyse wordt tegen het einde van het jaar verwacht.

Brussel Huisvesting heeft de opmetingsmethoden in de stedenbouwkundige wetteksten, de milieuwetteksten en de Brusselse Huisvestingscode met elkaar vergeleken, maar volgens het gewestbestuur zou het contraproductief zijn om al die wetteksten te harmoniseren, aangezien ze een verschillend doel nastreven.

il serait contre-productif d'uniformiser l'ensemble de ces législations, qui ont des finalités différentes.

Dans la note d'orientation relative à la politique du logement qui accompagne le budget 2021, il est demandé à Bruxelles Logement d'étudier la possibilité de développer une communication relative aux surfaces, entre les bailleurs et les locataires, entre les vendeurs et les acheteurs. Cette communication doit être simple, et le métrage facilement réalisable par le bailleur ou le vendeur, et facilement vérifiable par le candidat locataire ou acheteur. Elle doit correspondre à la perception de ce que les candidats locataires ou acheteurs se font de l'habitabilité d'un logement et s'ancrer dans les usages et appellations en cours à Bruxelles. Cette analyse est attendue pour la fin de l'année.

Je peux vous indiquer par ailleurs qu'en urbanisme, les superficies privilégiées sont celles qui permettent d'estimer l'impact et la conformité d'un projet de construction, au regard des prescriptions du plan régional d'affectation du sol (PRAS) et du règlement régional d'urbanisme (RRU. D'un point de vue urbanistique, le logement est une affectation. Dès lors, comme toute autre affectation, il est mesuré en superficie de plancher brute, telle que définie par le PRAS. Ce mesurage est toujours fait dans la globalité d'un projet, notamment dans le calcul du rapport plancher-superficie du terrain ou du taux d'emprise-superficie du terrain.

183 Le glossaire du PRAS définit d'ailleurs dans ses articles la superficie des planchers. De son côté, le RRU détermine la notion de superficie de plancher nette, dans le quatrième alinéa du titre II, comme la totalité des planchers à l'exclusion de certains locaux : corridors, sanitaires, caves, locaux communs, etc., ainsi que les éléments structurels de l'immeuble.

Le logement en tant qu'unité habitable est mesuré au regard de ces critères. Le PRAS prévoit de calculer la superficie de plancher dès le nu extérieur des façades, tandis que le RRU le fait commencer au nu intérieur. Si ces deux méthodes diffèrent, c'est parce que leurs objectifs sont également différents : pour l'une, la répartition des affectations sur le territoire ; pour l'autre, l'habitabilité des logements. Comme le mentionnait la déclaration de politique régionale, il y a là matière à clarification pour les Bruxellois.

185 **Mme Joëlle Maison (DéFI).** - Au cours du week-end, j'ai eu un échange avec votre collaboratrice, qui m'a dit que cette question relevait des compétences de Mme Ben Hamou. Cela m'a étonnée, puisque la lettre d'orientation indiquait clairement que c'était le secrétaire d'État chargé de l'urbanisme qui allait élaborer la réglementation clarifiant le mètre des logements. C'est la raison pour laquelle je me suis adressée à vous. Les services n'ont d'ailleurs pas réorienté ma question orale. Soit !

Je partage bien sûr la volonté de la secrétaire d'État de rendre les choses plus transparentes. Votre réponse témoigne d'ailleurs de

In de stedenbouw wordt de oppervlakte gebruikt om de impact en de overeenstemming van een bouwproject ten opzichte van de voorschriften van het Gewestelijk Bestemmingsplan (GBP) en de GSV te beoordelen. In het GBP worden de vloerafmetingen gemeten tussen de onbeklede buitenwanden (bruto vloeroppervlakte), en in de GSV tussen de kale binnenmuren (netto vloeroppervlakte).

Die methoden verschillen omdat ze een verschillend doel nastreven: in het eerste geval is dat de verdeling van de bestemmingen over het Brusselse grondgebied en in het tweede geval de bewoonbaarheid van de gebouwen. Dat verschil is evenwel niet altijd duidelijk. Dat is de reden waarom de regering een nauwkeurige opmetingsmethode voor vastgoedtransacties wil vaststellen.

Mevrouw Joëlle Maison (DéFI) (in het Frans). - Het verheugt mij dat de regering de zaken wil verduidelijken. Dat is niet alleen belangrijk bij de verkoop, maar ook bij de verhuur van een woning. In de tabel met indicatieve huurprijzen op de website huurprijzen.brussels wordt gevraagd om de oppervlakte van de woning in vierkante meter aan te geven. Het is dus belangrijk te weten over welke afmetingen het precies gaat. Ik kijk uit naar resultaten van de analyses.

- Het incident is gesloten.

la différence existant entre la question du logement en tant que tel et la préoccupation plus urbanistique du PRAS.

Mme Ben Hamou vous a transmis une réponse dans laquelle elle met en exergue le problème en cas de vente du bien, mais n'oublions pas celui qui risque de survenir en cas de location. Par exemple, si vous utilisez la grille des loyers proposée par le site loyers.brussels, on vous demande d'indiquer le nombre de mètres carrés de votre habitation ou de l'habitation dont vous recherchez le loyer médian. Il faut donc savoir de quels mètres carrés l'on parle.

J'ai pris acte du fait que c'est à la fin de l'année que nous pourrions disposer du résultat des analyses. Je réinterrogerai alors Mme Ben Hamou à ce sujet.

- *L'incident est clos.*

QUESTION ORALE DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

à M. Pascal Smet, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'urbanisme et du patrimoine, des relations européennes et internationales, du commerce extérieur et de la lutte contre l'incendie et l'aide médicale urgente,

concernant "le projet immobilier situé à l'intersection de la rue Belliard et de la rue du Commerce et son impact sur les perspectives depuis la place des Palais".

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Il me revient que les travaux de construction d'un nouvel immeuble situé à l'intersection de la rue Belliard et de la rue du Commerce auraient débuté récemment. Ce projet, porté par le promoteur immobilier Immobil, comptera douze étages et atteindra donc une hauteur plus élevée que celui qu'il remplacera.

Plusieurs citoyens s'indignent de l'aspect qu'aura la nouvelle tour depuis la place des Palais. D'après une simulation réalisée sur la base du dossier soumis à la commission de concertation de la Ville de Bruxelles, la tour dépassera largement le Palais des académies, ce qui fait craindre à certains une détérioration importante des perspectives.

Dès lors, bien que la Ville de Bruxelles ait remis un avis favorable en 2019, comment appréhendez-vous ce projet ? En tant que responsable du patrimoine, n'estimez-vous pas qu'il pourrait présenter le risque de troubler l'harmonie de la place des Palais ? Plusieurs citoyens se demandent par ailleurs quelle est encore la marge possible pour réduire la hauteur du projet de manière à ce qu'il soit davantage intégré dans le paysage urbain.

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- L'impact visuel de la nouvelle construction depuis la place des Palais a été analysé dans le cadre de l'instruction de la demande de permis. Celui-ci a été délivré le 19 février 2020. Des coupes schématiques ont été fournies, tendant à démontrer que les gabarits ne

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

aan de heer Pascal Smet, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Stedenbouw en Erfgoed, Europese en Internationale Betrekkingen, Buitenlandse Handel en Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp,

betreffende "het vastgoedproject gelegen op het kruispunt van de Belliardstraat en de Handelsstraat en de impact ervan op het uitzicht vanaf het Paleizenplein".

De heer Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) (in het Frans).- *Op de kruispunt van de Belliardstraat en de Handelsstraat komt een gebouw van twaalf verdiepingen. Uit een simulatie bleek dat het een stuk boven het Paleis der Academiën zal uittonen. Burgers maken zich zorgen over de impact die het gebouw zal hebben op het uitzicht vanaf het Paleizenplein en vragen zich af of de hoogte van het vastgoedproject nog kan worden ingeperkt.*

Wat vindt u van dit project? Vreest u niet dat de harmonieuze samenhang van het Paleizenplein in het gedrang komt?

De heer Pascal Smet, staatssecretaris (in het Frans).- *De visuele impact van het nieuwe gebouw is onderzocht toen de stedenbouwkundige aanvraag werd ingediend. Daaruit bleek dat het geen negatieve impact had op het Paleizenplein. Tijdens het openbaar onderzoek werd geen enkel bezwaar geuit. Aangezien*

seront pas visibles depuis le parc Royal ou depuis les constructions patrimoniales qui l'entourent, compte tenu des gabarits imposants de l'avenue des Arts qui masqueront le projet.

Ce projet n'a donc pas d'impact négatif sur la place des Palais. Aucune réclamation n'a d'ailleurs été introduite lors de l'enquête publique. Par conséquent, le permis étant délivré, tous les recours administratifs sont épuisés. De ce fait, il n'y a plus de marge possible pour réduire la hauteur du projet.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je note qu'il n'y a pas de marge et que vous êtes relativement optimiste quant aux conséquences patrimoniales négatives. J'espère que nous ne nous trompons pas. Je note également qu'il n'y a plus grand-chose à faire dans le cadre des procédures que vous venez de résumer.

- *L'incident est clos.*

QUESTION ORALE DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE

à M. Pascal Smet, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'urbanisme et du patrimoine, des relations européennes et internationales, du commerce extérieur et de la lutte contre l'incendie et l'aide médicale urgente,

concernant "l'église Saint-Hubert et sa conversion".

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Le 5 octobre 2020, je vous interrogeais sur l'état d'avancement de la conversion de l'église Saint-Hubert à Watermael-Boitsfort. Depuis quelques années, l'Église catholique de Bruxelles est en pourparlers avec plusieurs communes pour entamer des procédures de désacralisation d'églises. Aujourd'hui, le nombre de catholiques pratiquants est en nette diminution et le coût de rénovation des églises est très onéreux. Comme l'a souligné l'évêque auxiliaire de Bruxelles Mgr Kockerols, "à l'époque, chaque fois que l'on construisait un quartier, on implantait une église au milieu. On recense dès lors une église tous les 1.300 mètres en Région bruxelloise".

Parmi les réaffectations, je pense à l'église Saint-François-Xavier d'Anderlecht, qui a récemment fait l'objet d'un accord pour une réaffectation en centre culturel et sportif, pour un euro symbolique. Et celle-ci ne sera pas la dernière, j'en suis certain. La réaffectation partielle ou totale de ces locaux doit être une priorité.

S'agissant de l'église Saint-Hubert, vous ajoutiez en octobre dernier qu'à votre demande explicite, un concours privé était en cours avec l'aide du maître-architecte de la Région de Bruxelles-Capitale et en coopération avec urban.brussels. Or, voici quelques jours, nous pouvions lire dans un article de presse que la réhabilitation devenait un réel calvaire pour le directeur général du promoteur, Inside Development. Outre le retard que prenait le projet, celui-ci précisait que le bâtiment continuait

de vergunning op 19 februari 2020 werd verleend, is er geen beroep meer mogelijk en kan de hoogte van het gebouw niet meer worden ingeperkt.

De heer Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) (in het Frans).- *U bent nogal optimistisch over de eventuele gevolgen van dit project. Ik hoop dat u zich niet vergist.*

- *Het incident is gesloten.*

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE

aan de heer Pascal Smet, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Stedenbouw en Erfgoed, Europese en Internationale Betrekkingen, Buitenlandse Handel en Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp,

betreffende "de Sint-Hubertuskerk en de herbestemming ervan".

De heer Geoffroy Coomans de Brachène (MR) (in het Frans).- *Op 5 oktober 2020 heb ik u een vraag gesteld over de herbestemming van de Sint-Hubertuskerk in Watermaal-Bosvoorde. Sinds enkele jaren onderhandelt de katholieke kerk Brussel met de gemeenten over de ontwijding van kerken. De herbestemming van kerken moet een prioriteit zijn.*

In oktober 2020 zei u dat er een privéwedstrijd liep voor de Sint-Hubertuskerk. Enkele dagen geleden lasen we in de pers dat de renovatie een echte calvarietocht lijkt te worden voor projectontwikkelaar Inside Development. Het project heeft vertraging opgelopen, waardoor het gebouw verder in verval raakt, met een extra kostprijs van 250.000 euro.

Wilt u echt projecten stimuleren die Brussel verfraaien? We kunnen ons niet veroorloven woonprojecten nog complexer te maken. Ze zijn een echte meerwaarde voor een wijk, gemeente en het gewest.

à se dégrader. Ce n'est pas la seule conséquence, puisque le promoteur soulignait que le coût avait déjà augmenté de 250.000 euros.

Avez-vous réellement à cœur d'encourager les projets qui vont embellir notre ville-région, mais aussi de les rendre possibles pour le secteur privé, dont notre Région a pourtant tant besoin ? Nous ne pouvons pas nous permettre d'amener encore plus de complications administratives dans des projets de logements qui apportent une valeur ajoutée à un quartier, une commune et la Région.

203 Avez-vous pris connaissance de l'article en question ? Où en est la procédure de concours ? Quelles en sont les échéances ? Connaissant les conséquences de ce concours, quels sont les risques si le promoteur décidait d'abandonner le projet ? La Région serait-elle en mesure de le reprendre ?

Au-delà du temps nécessaire au concours, quelles sont les garanties qui évitent d'allonger les procédures durant des années, ce qui augmente encore les budgets ? Cette remarque est entendue chez beaucoup de promoteurs et développeurs.

Disposez-vous d'une liste exhaustive des projets de reconversion d'églises en cours ou à venir dans la Région ? Estimez-vous que des concours soient nécessaires pour chacun d'eux ?

Ne serait-il pas opportun de créer un comité d'experts, sur le plan patrimonial notamment, pour examiner les projets de reconversion d'édifices religieux en Région bruxelloise ? Dans quel délai un tel comité pourrait-il être mis en place ?

205 **M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- Pour rappel, le permis d'urbanisme a été refusé parce que le projet respectait extrêmement peu l'architecture actuelle de l'église. Le programme était également trop dense pour le bâtiment. Afin d'aider le promoteur à trouver une solution, nous lui avons proposé de l'accompagner dans le cadre d'un concours.

En 2020, mes services, urban.brussels et l'équipe du maître-architecte de la Région de Bruxelles-Capitale ont échangé à de nombreuses reprises avec le promoteur afin d'établir un programme compatible avec le lieu, base indispensable avant de lancer tout concours. Les échanges ont cependant été compliqués pour différentes raisons, parfois liées au Covid-19, parfois à une mauvaise lecture des documents, à des délais souvent rallongés et à un manque de flexibilité. Dans le cadre d'un dossier aussi complexe, nous estimons qu'il est important que tout le monde fasse preuve de flexibilité, de souplesse et d'imagination par rapport au programme initial.

Les discussions sont toujours en cours. J'espère qu'un concours pourra être lancé, mais je ne peux encore me prononcer sur le calendrier, puisqu'il dépend essentiellement de la dynamique du promoteur. J'ai promis à ce dernier que mes services resteraient à sa disposition pour l'accompagner, puisque nous sommes en

Hebt u het artikel gelezen? Hoever staat het met de wedstrijd? Kan het gewest het project overnemen mocht de projectontwikkelaar er de brui aan geven?

Welke garanties zijn er dat de procedures niet jarenlang zullen aanslepen? Dat zou de kostprijs nog verhogen.

Beschikt u over een lijst met herbestemmingsprojecten van kerken? Vindt u dat er voor elk project een wedstrijd nodig is?

Zou er niet beter een expertencomité worden opgericht om de herbestemmingsprojecten te onderzoeken? Binnen welke termijn zou dat mogelijk zijn?

De heer Pascal Smet, staatssecretaris (in het Frans).- *De stedenbouwkundige vergunning is geweigerd, omdat het project veel te weinig rekening hield met de architectuur van de kerk. Om de projectontwikkelaar te helpen, hebben we hem voorgesteld hem te begeleiden via een wedstrijd.*

In 2020 hebben mijn diensten, urban.brussels en de bouwmeester tal van contacten gehad met de projectontwikkelaar. Die verliepen evenwel moeilijk door Covid-19, een gebrek aan flexibiliteit enzovoort.

De besprekingen lopen nog altijd. Ik hoop dat er een wedstrijdprocedure kan worden gestart, maar kan me nog niet uitspreken over het tijdschema, dat vooral afhangt van de projectontwikkelaar.

De gemeente Watermaal-Bosvoorde is verantwoordelijk voor het pand.

Een wedstrijd is geen verplichting, maar een middel om kwaliteit te leveren. Gezien de complexiteit van dit project waren we van mening dat een wedstrijd noodzakelijk was, maar dat is geen algemene regel.

faveur d'une transformation de l'église en logements, mais pas à n'importe quel prix.

La commune de Watermael-Boitsfort est responsable du bien. Pour le moment, rien n'indique que la Région serait prête à se substituer à la commune. Encore une fois, nous restons ouverts à l'échange. Pour nous, plus vite le concours sera lancé, mieux ce sera pour le promoteur.

Non, un concours n'est pas une obligation. La qualité est notre objectif et le concours est un moyen d'y parvenir. Nous avons estimé, en l'occurrence et vu la complexité du projet, qu'un concours était nécessaire. Il ne s'agit cependant pas d'une règle générale.

Concernant les églises plus globalement, j'ai demandé à mon administration d'en effectuer le recensement et d'établir une stratégie claire dans le cadre de leur réaffectation. Plusieurs contacts avec l'archevêché de Malines-Bruxelles ont été établis. Je rencontrerai plus tard l'archevêque moi-même, mais nous sommes pour le moment dans une phase d'inventaire.

Enfin, je répète que je suis en faveur de la désacralisation des églises non utilisées, pour les inclure dans le tissu urbain de façon qualitative, architecturale, et parfois aussi audacieuse.

207

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Je suis inquiet, car le concours n'est toujours pas lancé. Le bâtiment continue pourtant à se dégrader. Des pierres tombent aux abords et ce constat est bien triste.

En outre, tout le monde se renvoie la balle ! Certes, vous n'étiez peut-être pas compétent pour le projet précédent. Quoi qu'il en soit, redémarrer aujourd'hui d'une page blanche, avec un concours à la clé, c'est la garantie de prendre encore du retard. Et ce dossier en a déjà trop pris !

Je ne voudrais pas passer sous silence ma dernière question. N'y-a-t-il pas lieu de créer un comité d'experts en matière patrimoniale ? Ces experts portent un autre regard que le vôtre ou le mien sur les édifices religieux et leur reconversion. Un accompagnement de ce type a été réalisé avec succès, notamment à Maastricht, où l'exemple le plus notable est celui de "la plus belle librairie du monde". Ces experts ont un regard beaucoup plus vigilant que nous.

Ces prochaines années, nous devons accompagner potentiellement des dizaines de dossiers de désacralisation en Région bruxelloise. C'est pourquoi il serait intéressant de demander l'appui de comités d'experts sur ces thématiques sensibles.

- *L'incident est clos.*

Mijn administratie zal de kerken inventariseren en een duidelijke strategie uitstippelen voor de herbestemming ervan. Er zijn contacten gelegd met het aartsbisdom Mechelen-Brussel.

Ik ben voorstander van een ontwijding van ongebruikte kerken om ze op een gedurfde, maar kwaliteitsvolle manier in het stadsweefsel op te nemen.

De heer Geoffroy Coomans de Brachène (MR) *(in het Frans).*- *Ik ben ongerust, want de wedstrijdprocedure is nog altijd niet gestart. Het gebouw raakt echter verder in verval.*

Iedereen kaatst de bal terug. Nu een wedstrijd starten, betekent weer achterstand.

Is het niet nodig een expertencomité op te richten? Expertena hebben een andere kijk op de herbestemming van kerken. Zo'n comité heeft met succes 'de mooiste boekhandel ter wereld' in Maastricht helpen te realiseren.

De komende jaren zullen we nog meer ontwijdingsdossiers moeten begeleiden. Daarom zou het interessant zijn om de hulp van experts in te roepen.

- *Het incident is gesloten.*